République Française - Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'OERMINGEN
MAIRIE 67970 OERMINGEN
☎ 03.88.00.82.46
FAX : 03.88.00.52.78

ARRETE MUNICIPAL N° 43 / 2026

Portant réglementation de la circulation dans la rue du Stade

M. le Maire de la Commune d'Oermingen,

Vu les articles L.131-3, L.131-4, L.181-38 et L.181-39 du Code des Communes ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R-44 et R-225 ;

Vu l'article R.26-15° Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures convenables pour prévenir les accidents et maintenir le bon ordre lors des manifestations et réjouissances publiques,

Considérant le projet d'organisation d'une marche « Noctambules » par l'association Nordic Nature, représentée par Mme SERRIER Cathy, qui se déroulera notamment dans la rue du stade,

A R R E T E :

Art. 1er : En raison de la Marche noctambule qui aura lieu le samedi 31 octobre 2026, la circulation de tous véhicules sera interdite le samedi 31 octobre 2026, dans les deux sens de circulation, de 16 h 00 à 24 h 00 dans la rue du Stade à partir du carrefour de la rue de Herbitzheim jusqu'à la Petite rue du Stade.

Art. 2. : Aux jours et heures visés ci-dessus, la circulation sera déviée par la rue des Alliés.

Art. 3. : L'interdiction de circulation ne sera pas applicable :
- aux véhicules de secours et de sécurité ;
- aux véhicules des riverains, qui devront toutefois ne pas dépasser la vitesse limite de 20 Kms/heure.

Art. 4. : Les panneaux de signalisation nécessaires à l'application des présentes dispositions, mis à disposition par la commune, seront mis en place et enlevés par les organisateurs de la manifestation.

Art. 5. : Les contrevenants seront sanctionnés par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 6. : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union ;
- Les organisateurs et les riverains concernés.

Fait à Oermingen, le 24 octobre 2026

Le Maire :

Simon SCHMIDT

MAIRIE D'OERMINGEN
BAS-RHIN